

M. l'Orateur: La Chambre approuve-t-elle à l'unanimité la proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre?

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, s'il est clairement entendu qu'une fois que le député de Lapointe aura terminé son discours, le chef du Crédit social et le chef du Nouveau parti démocratique auront la chance de parler et qu'il sera ensuite mis un terme au débat, nous sommes d'accord.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Mongrain: Je pose la question de privilège.

Je voudrais souligner qu'il y a deux indépendants dans cette Chambre qui ont également le droit de parler.

M. l'Orateur: L'honorable député s'oppose-t-il à la proposition qui vient d'être faite?

M. Mongrain: Je m'y opposerai à moins qu'on permette que les deux indépendants puissent prendre la parole pendant quelques minutes.

[Traduction]

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, nous sommes prêts à donner notre assentiment. Au nom de mon chef, permettez-moi de dire que, sauf erreur, il a l'intention de parler pendant 15 minutes au plus.

• (6.00 p.m.)

M. Thompson: Monsieur l'Orateur, mes remarques ne dépasseront pas les limites qui pourront permettre aux députés indépendants de dire leur mot eux aussi.

M. l'Orateur: Est-ce à dire que les deux députés indépendants prendront part au débat?

Des voix: Non.

[Français]

M. Mongrain: Nous demandons la parole pour un seul et nous n'aurons pas besoin de plus de dix minutes.

[Traduction]

M. Thompson: Monsieur l'Orateur, ce que je veux dire, c'est que nous pouvons toujours nous en tenir au délai de neuf heures si nous permettons à l'un des députés de parler, si tel est votre désir.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le député de Lapointe termine ses observations et à ce qu'il y ait un orateur

[M. Knowles.]

du Crédit social, un du Nouveau parti démocratique, puis le député de Trois-Rivières? De toute façon, le délai maximum sera neuf heures; ainsi, la Chambre se prononcera à neuf heures au lieu de 8 h. 15.

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Prud'homme: Monsieur l'Orateur, pouvons-nous avoir l'assurance que les indépendants s'en tiendront à cela et laisseront suffisamment de temps—qu'est-ce qui arriverait si le député néo-démocrate prenait trois quarts d'heure, en plus des autres?

[Traduction]

M. l'Orateur: Accepte-t-on que la proposition devienne un ordre de la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. Valade: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député ne peut poser une question de privilège maintenant; il est passé six heures.

M. Valade: Mais la Chambre est saisie de ce point depuis dix minutes.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que nous siégions après six heures pour entendre une question de privilège?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il est six heures, je quitte le fauteuil.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

LES SUBSIDES

La Chambre reprend la suite du débat sur la motion de l'honorable M. Sharp invitant la Chambre à se former en comité des subsides, ainsi que sur l'amendement de M. Fairweather.

M. Valade: Je pose la question de privilège.

M. l'Orateur suppléant: Le député pose-t-il la question de privilège?

M. Valade: Oui, monsieur l'Orateur. Avant l'ajournement à six heures, je me suis levé pour demander au député de Lapointe (M.